

Alstom Crespin et l'Agefiph signent une convention pour renforcer la politique inclusive en faveur des personnes en situation de handicap

- Cette convention repose sur 7 axes de travail essentiels à une politique handicap globale
- Elle illustre les valeurs d'Agilité, d'Inclusion et de Responsabilité du groupe Alstom
- Au niveau national, Alstom Crespin est le premier acteur du secteur de l'industrie ferroviaire et la troisième entité d'une entreprise du CAC 40 à signer une convention avec l'Agefiph¹.

23 janvier 2023 – Didier Fernandes, Directeur d'Alstom Crespin SAS, et Ivan Talpaert, Délégué Régional Hauts-de-France de l'Agefiph, ont signé le 20 janvier 2023 une convention d'une durée de 3 ans visant à améliorer l'accompagnement des collaborateurs du site industriel fragilisés par une problématique de santé.

Sept axes de travail essentiels à une politique handicap globale ont été déclinés dans cette convention : le renforcement du pilotage de la politique handicap, le développement de la sensibilisation, de la communication et de la formation des collaborateurs, le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap ainsi que la collaboration avec le secteur adapté et protégé.

« Avec la signature de cette convention et l'accompagnement de l'Agefiph, nous allons être en mesure d'amplifier nos actions en faveur de l'accueil et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Cela nous permettra d'intégrer davantage la politique handicap dans notre stratégie et dans les préoccupations de l'ensemble de nos collaborateurs », a souligné le Directeur d'Alstom Crespin SAS, Didier Fernandes.

« Nous nous réjouissons de commencer l'année par la signature d'une convention de partenariat avec Alstom Crespin, société emblématique dont la politique handicap offensive lui permet de faire valoir un taux d'emploi de 7%, a déclaré Ivan Talpaert, Délégué Régional Hauts-de-France de l'Agefiph. Cette convention est l'occasion de souligner que les opportunités d'emploi existent, que l'industrie d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier et qu'elle offre de réelles opportunités de métiers et de carrières, y compris aux personnes en situation de handicap, que le sujet de la diversité, dans toutes ses dimensions, mérite une attention particulière pour qu'il soit véritablement et durablement intégré à la culture de la société ».

Depuis plusieurs années, Alstom Crespin est engagée dans une politique volontariste de développement de l'emploi des personnes en situation de handicap. Les actions conduites sur le site Alstom de Crespin ont notamment permis à la société de dépasser dès 2009 le seuil d'emploi de 6% de travailleurs handicapés (il est actuellement de 7%).

Pour structurer et amplifier cette démarche inclusive entreprise en 2002, Alstom Crespin a décidé de se tourner vers l'expertise et l'accompagnement de l'Agefiph. Après un diagnostic de situation pour

¹ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

identifier les points forts, les freins et les voies de progrès, les deux partenaires ont mis au point une feuille de route opérationnelle ambitieuse et pragmatique, déclinée en 7 axes de travail. Pour chacun d'eux ont été listés les objectifs à atteindre et les actions à développer.

L'Agefiph versera une subvention sur 3 ans d'un montant de 85 400 euros pour la réalisation des actions précisées, dans le cadre d'un budget global de 288 600 euros.

Cette convention est l'illustration des valeurs d'Agilité, d'Inclusion et de Responsabilité du groupe Alstom. Elle s'inscrit dans le cadre de sa politique « Diversité et Inclusion » qui repose sur 6 piliers : l'égalité hommes-femmes, le multiculturalisme, l'âge, l'insertion sociale, LGBTQ+ et le handicap.

Au niveau régional, Alstom Crespin est la première entité d'une entreprise du CAC 40 à signer une convention avec l'Agefiph (et la seconde du secteur de l'industrie). Au niveau national, elle est la première société du secteur de l'industrie ferroviaire et la troisième entité d'une entreprise du CAC 40.

Cette convention est l'illustration concrète des objectifs que se sont fixés l'État et l'Agefiph pour amplifier l'accompagnement des entreprises et, ainsi, accélérer la transformation inclusive du marché du travail. Elle contribue au souhait de Christophe Roth, Président de l'Agefiph, d'atteindre dans les entreprises privées, au cours de sa mandature, 4% de taux d'emploi avec des personnes en situation de handicap.

Alstom™ est une marque déposée du Groupe Alstom.

À propos d'Alstom

Ouvrant la voie de la transition énergétique, Alstom développe et commercialise des solutions de mobilité qui constituent des fondations durables pour l'avenir du transport. Qu'il s'agisse des trains à grande vitesse, des métros, des monorails, des trams, des systèmes intégrés, des services sur mesure, de l'infrastructure, des solutions de signalisation ou de mobilité numérique, Alstom offre à ses divers clients le portefeuille le plus complet du secteur. 150 000 véhicules en service commercial à travers le monde attestent de l'expertise reconnue du Groupe dans la gestion de projet, l'innovation, la conception et la technologie. En 2022, Alstom figure dans les indices de durabilité Dow Jones Sustainability, Monde et Europe, pour la 12^e fois consécutive. Basé en France, Alstom est présent dans 70 pays et emploie plus de 74 000 personnes dans le monde. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 15,5 milliards d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022. Ses quelque 12 500 employés en France sont détenteurs d'un savoir-faire destiné à servir les clients français et internationaux. Environ 30 000 emplois sont générés en France auprès de ses 4 500 fournisseurs français. Connectez-vous sur www.alstom.com pour plus d'informations.

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail et soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées : grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion. L'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services. Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph_

Contacts

Presse (Alstom):

Philippe MOLITOR – Tél. + 33 (7) 76 00 97 79
philippe.molitor@alstomgroup.com

Marion Verny – Tél.: + 33 (6) 78 58 10 99
marion.verny@alstomgroup.com

Presse (Agefiph):

Alexandre Bensoussan – Tél. + 33 (6) 64 78 85 98
a-bensoussan@agefiph.asso.fr

Romain Bled – Tél. : +33 (6) 81 59 34 19
r-bled@agefiph.asso.fr